

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-3827-2012

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

TSHIUETIN ÉNERGIE S.E.C.,

Demanderesse

HYDROMÉGA SERVICES INC.,

Demanderesse

c.

HYDRO-QUÉBEC,

Mise en cause

HYDRO-QUÉBEC,

Mise en cause

DELOITTE INC.,

Mise en cause

LISTE DES PIÈCES

- Pièce D-1** Décret 1043-2008 concernant le *Règlement sur un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets autochtones*, adopté le 29 octobre 2008;
- Pièce D-2** Décret 1044-2008 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets autochtones, adopté le 29 octobre 2008;
- Pièce D-3** Décret 1045-2008 concernant le *Règlement sur un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets communautaires*, adopté le 29 octobre 2008;
- Pièce D-4** Décret 1046-2008 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets communautaires, adopté le 29 octobre 2008;

- Pièce D-5** Demande d'Hydro-Québec Distribution d'approuver la grille de pondération des critères non monétaires dans le cadre de l'Appel d'offres A/O-2009-02 constitué du bloc de 250 MW issu de projets autochtones et du bloc de 250 MW issu de projets communautaires, le 9 février 2009; Amendement à la demande en date du 18 mars 2009, en liasse;
- Pièce D-6** Tableau des études d'impact d'Hydro-Québec TransÉnergie;
- Pièce D-7** Décret 520-2009 concernant le *Règlement modifiant le Règlement sur un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets autochtones*, adopté le 1^{er} mai 2009;
- Pièce D-8** Décret 521-2009 concernant le *Règlement modifiant le Règlement sur un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets communautaires*, adopté le 1^{er} mai 2009;
- Pièce D-9** Décision D-2009-073 de Régie de l'énergie du 5 juin 2009 rendue dans le dossier R-3685-2009;
- Pièce D-10** Communiqué de presse d'Hydro-Québec du 20 décembre 2010;
- Pièce D-11** Demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité découlant de l'Appel d'offres A/O 2009-02 déposée à la Régie de l'énergie par Hydro-Québec Distribution (dossier R-3774-2011), en liasse;
- Pièce D-12** Décision D-2011-175 de la Régie de l'énergie du 18 novembre 2011 rendue dans le dossier R-3774-2011;
- Pièce D-13** Demande d'Hydroméga du 2 juillet 2009 pour la réalisation des études exploratoires, en liasse;
- Pièce D-14** Avis du 23 juillet 2009 donné par Hydro-Québec Distribution à Hydroméga;
- Pièce D-15** Demande d'Hydroméga du 27 juillet pour la réalisation d'une étude exploratoire visant l'intégration d'un parc éolien d'une puissance de 24 MW;
- Pièce D-16** Demande d'Hydroméga du 31 juillet 2009 pour la réalisation d'une étude exploratoire visant l'intégration d'un parc éolien d'une puissance de 200 MW, en liasse;
- Pièce D-17** Rapport d'étude exploratoire pour l'hypothèse d'une intégration d'un parc éolien d'une puissance de 200 MW, en liasse; (déposée sous pli confidentiel)
- Pièce D-18** Rapport d'étude exploratoire révisé pour l'hypothèse d'une intégration d'un parc éolien d'une puissance de 200 MW; (déposée sous pli confidentiel)
- Pièce D-19** Rapport d'étude exploratoire pour l'hypothèse d'une intégration d'un parc éolien d'une puissance de 24 MW, en liasse; (déposée sous pli confidentiel)

- Pièce D-20** Lettre du 20 décembre 2010 d'Hydro-Québec Distribution à Tshiuetin;
- Pièce D-21** Lettre du 1^{er} février 2011 de Tshiuetin à Hydro-Québec Distribution; (déposée sous pli confidentiel)
- Pièce D-22** Lettre du 3 février 2011 d'Hydro-Québec Distribution à Tshiuetin; (déposée sous pli confidentiel)
- Pièce D-23** Demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité découlant de l'appel d'offres A/O 2009-02, pièce HQD-2, document 1;
- Pièce D-24** Demande de raccordement du parc éolien Meshta-Nutin au réseau de transport d'Hydro-Québec, déposée par Hydroméga auprès d'Hydro-Québec TransÉnergie le 5 mai 2011; (déposée sous pli confidentiel)
- Pièce D-25** Accusé de réception d'Hydro-Québec TransÉnergie du 11 mai 2011;
- Pièce D-26** Convention d'étude d'intégration du 8 juin 2011; (déposée sous pli confidentiel)
- Pièce D-27** Étude d'intégration d'Hydro-Québec TransÉnergie du 18 avril 2012, en liasse; (déposée sous pli confidentiel)
- Pièce D-28** Courriel d'Hydroméga à Hydro-Québec Distribution du 23 mai 2012; (déposée sous pli confidentiel)
- Pièce D-29** Mise en demeure d'Hydroméga à Hydro-Québec Distribution du 26 octobre 2012; (déposée sous pli confidentiel)
- Pièce D-30** Lettre d'HQD du 5 novembre 2012 répondant à la mise en demeure d'Hydroméga;
- Pièce D-31** Tableau relatif aux choix d'un scénario d'intégration des projets de Tshiuetin au réseau d'HQT et aux calculs des coûts associés à chacun de ces scénarios; (déposée sous pli confidentiel)
- Pièce D-32** Compte rendu de la conférence préparatoire tenue dans le cadre de l'Appel d'offres A/O 2009-02;
- Pièce D-33** Décret 468-2010 concernant le *Règlement modifiant le Règlement sur un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets communautaires*
- Pièce D-34** Décret 469-2010 concernant le *Règlement modifiant le Règlement sur un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets communautaires*
- Pièce D-35** Rapport d'expert à être déposé ultérieurement selon le calendrier déterminé par la Régie

Montréal, 8 novembre 2012

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats des demandresses